

Direction Secteur Développement Urbain
Urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°AR2022_647

OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'ENSEIGNE GUY HOQUET, 54 RUE ROGER SALENGRO 69700 GIVORS

Le maire de Givors,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8 et suivants,

Vu l'arrêté du maire n°11/086 en date du 22 avril 2011 portant sur la création du Règlement de la Publicité, des enseignes et des préenseignes sur la commune de Givors ;

Vu l'arrêté du maire n°AR20228055 en date du 21 janvier 2022 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nabiha Laouadi, 5ème adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'habitat et au droit ;

Vu la demande d'autorisation d'enseigne reçue en mairie le 27 juin 2022, présentée par monsieur Veloso, au bénéfice de Guy Hoquet sis 54 rue Roger Salengro, enregistrée sous le n° DAP 06909122306 ;

Considérant que le projet de l'enseigne Guy Hoquet respecte la réglementation nationale et le Règlement Local de Publicité.

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'installer les enseignes objet de la demande susmentionnée est accordée selon les descriptifs et plans joints à cette demande.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé,
- ampliation du présent arrêté au comptable de la collectivité,
- ampliation du présent arrêté au préfet du Rhône.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la Ville de Givors – PROJET réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 11 octobre 2022,

Nabiha LAOUADI, 5ème
adjointe déléguée à
l'urbanisme, à l'habitat et au
droit

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

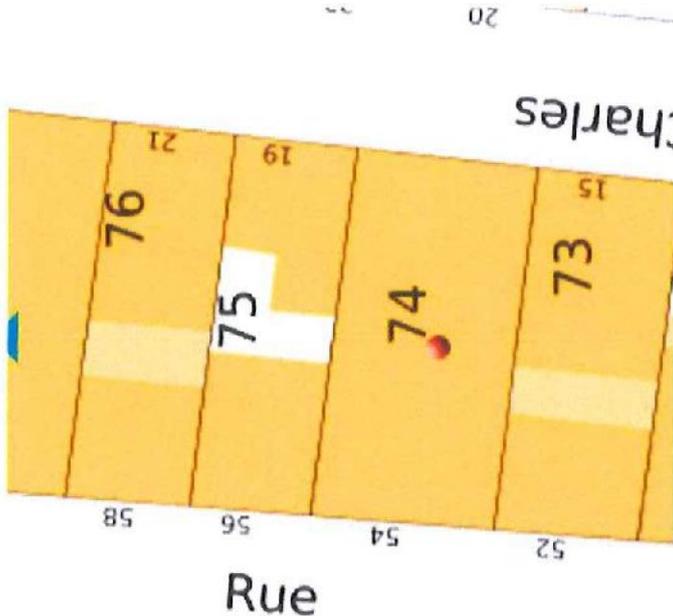


Date de la demande : 15/06/2022

Enseigniste : Kevin BOULLE
Kbouille@sgiv-enseignes.com
Tél : 06.63.01.99.45

Contact : Miguel VELOSO
givors@guyhoquet.com
04 78 07 44 00

GUY HOQUET
54 rue Roger Salengro
69700 GIVORS



Ville de Givors

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le 13/10/2022
ID : 069-216900910-20221011-AR2022_647-AR



**GUY
HOQUET**

Contact : Miguel VELOSO
givors@guyhoquet.com
04 78 07 44 00
54 rue Roger Salengro
69700 GIVORS

Enseigniste : Kevin BOULLE
Kbouille@sgiv-enseignes.com
Tél : 06.63.01.99.45
9 Chemins des Boeufs - Z.A des Bosquets 2
95 540 MERY-SUR-OISE



AVANT

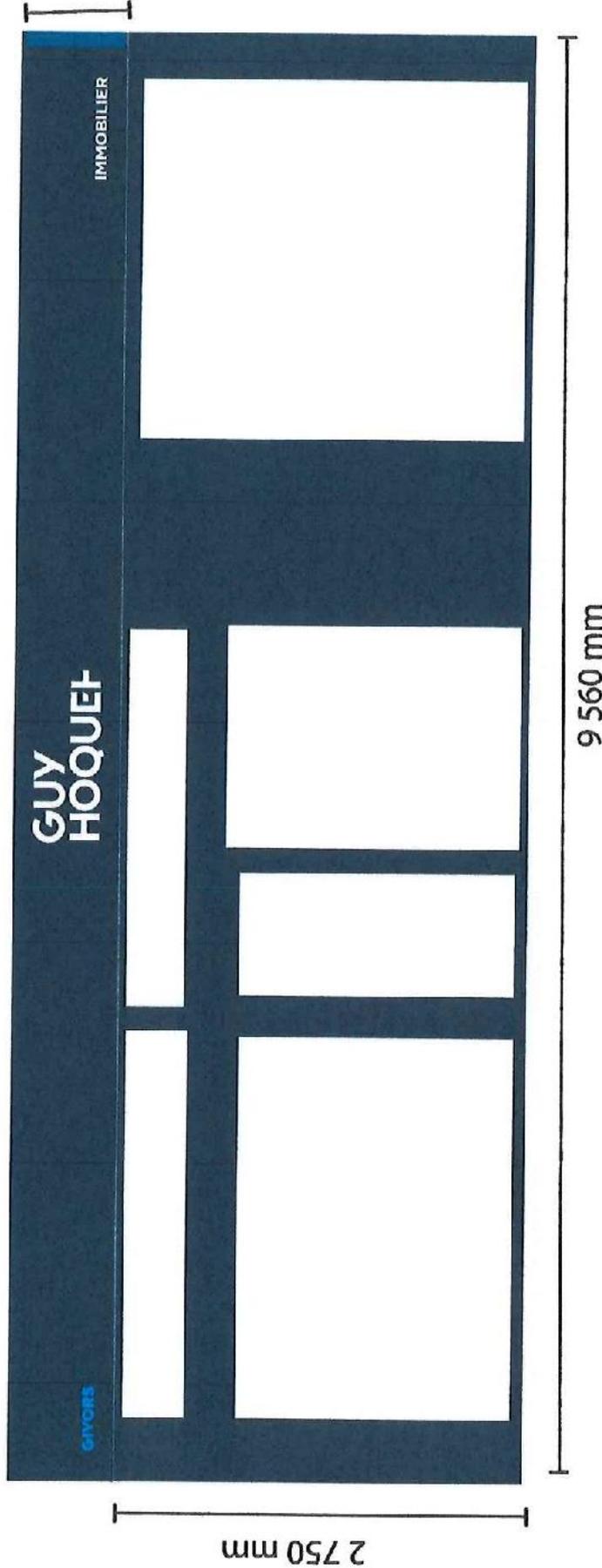
Avant - Après



APRÈS



Façade repeinte en Bleu Ral 5011



Ville de Givors

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

ID : 069-216900910-20221011-AR2022_647-AR



**GUY
HOQUET**

Contact : Miguel VELOSO
givors@guyhoquet.com
04 78 07 44 00

54 rue Roger Salengro
69700 GIVORS

Enseigniste : Kevin BOULLE
kbouille@sgiv-enseignes.com
Tel : 06.63.01.95.45

9 Chemins des Boeufs - Z.A des Bosquets 2
95 540 MERY-SUR-OISE



